

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	12.06.2020	6h54		DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Daniel Ziegler	Lié à :(obligatoire) ad 19.149
Titre : Amendement à la loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (Parité des genres sur les listes électorales au Grand Conseil)	
Contenu :	
<b>Article 46, alinéa 3 (nouveau)</b>	
<p><sup>3</sup>Pour l'élection générale du Grand Conseil, chaque liste sera composée d'au moins 30% de femmes <i>et d'hommes</i> en 2021, d'au moins 40% de femmes <i>et d'hommes</i> en 2025 et d'au moins <i>45% de femmes et d'hommes dès 2029</i>.</p>	
Motivation (facultatif) :	
Cet amendement vise à prémunir le projet de loi contre tout recours et à assurer sa pérennité :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>– la formulation « femmes et hommes » permet d'éviter ce que le Tribunal fédéral considère comme une discrimination positive, qu'il soumet à des conditions strictes, notamment une limitation dans le temps. La loi peut ainsi perdurer au-delà de 2033 ;</li> <li>– exiger une part stricte de 50% de femmes comporte deux inconvénients, qui peuvent faire l'objet de recours :             <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le risque est accru de devoir refuser, voire biffer des candidatures pour atteindre cette parité parfaite. On contrevient alors à un droit fondamental du/de la citoyen-ne de se porter candidat-e ;</li> <li>b) et surtout, comme le relève le professeur Vincent Martenet dans son avis de droit, une proportion de 50% de femmes ne tient pas compte des personnes non binaires, en nombre croissant, ce qui constitue une discrimination inacceptable. Certes, on peut arguer, comme le font certains, que les personnes non binaires seraient comptées dans le quota hommes, mais ce serait introduire dans la loi une nouvelle discrimination à l'envers.</li> </ul> </li> </ul>	
En outre, l'amendement permet, pour les listes qui ne comportent pas de personnes non binaires, d'aller jusqu'à 55% de femmes si le parti en question le désire.	

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Daniel Ziegler		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Laurent Debrot	Cédric Dupraz	Michaël Berly